##### Pour diffusion immédiate

#### DÉCLARATION

Une image contenant logo

Description générée automatiquement

Une image contenant texte

Description générée automatiquement

**Montréal, 21 mars 2023**

***Des fonds nécessaires pour le rayonnement de nos talents d’ici -- Budget du Québec 2023-2024 : les associations professionnelles des artistes se disent satisfaites des mesures annoncées par le gouvernement***

« Suivant le dévoilement du budget du Québec 2023-2024, l’Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la Guilde des musiciennes et musiciens du Québec (GMMQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l’Union des artistes (UDA) se disent satisfaits des mesures annoncées par le gouvernement, notamment avec l’investissement de 561,4 M$ pour valoriser la culture québécoise. Cet investissement doit servir les artistes, les artisans et les créateurs d’ici. L’augmentation du budget pour les programmes pédagogiques particuliers et le Conservatoire de musique est une très bonne nouvelle pour l’enseignement des arts et l’accès à ces programmes sur l’ensemble du territoire. »

« La présence de fonds dans le secteur de l’audiovisuel donnera une aide nécessaire aux créateurs de contenus francophones à faire face à une compétition internationale féroce. Les mesures associées à la découvrabilité des contenus québécois pour la population et plus spécifiquement les jeunes sont cruciales afin de valoriser une création culturelle locale. La poursuite du Plan d’action gouvernemental en culture est vue positivement. Nos associations suivront attentivement le développement des mesures spécifiques à ce plan. »

« Ces fonds permettront la relance et le développement des arts et de la culture au Québec dans un contexte où la culture francophone en Amérique du Nord tente de se tailler une place dans un marché de plus en plus compétitif. Les nouveaux fonds dédiés pour la production originale à Télé-Québec permettront de faire rayonner davantage le contenu produit par nos artistes. Nous sommes d’avis que Télé-Québec devrait être le diffuseur principal de la culture québécoise et agir en tant que vecteur des produits artistiques francophones. »

« Nos quatre associations réitèrent l’importance de la mise en place de conditions d’admissibilités pour l’octroi de subventions aux producteurs par la SODEC. Il est primordial que les producteurs qui reçoivent de l’argent public aient signé des contrats qui garantissent des conditions de travail aux artistes. En l’absence de ces conditions, il n’existe aucune garantie que les fonds investis par les diverses instances gouvernementales se rendent bel et bien jusqu’aux artistes. Pour ce faire, nous offrons notre plus entière collaboration au ministère ainsi qu’à la SODEC pour y contribuer ensemble notamment au regard des nouvelles responsabilités que se voit confier la société d’État. Il est certes important de soutenir les entreprises culturelles d’ici, à condition que ces nouveaux investissements servent aussi à améliorer les conditions de vie des artistes. Nous souhaitons réitérer que le soutien au CALQ demeure important notamment dans son rôle de soutien à la création. »

*Gabriel Pelletier, président, Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)*

*Luc Fortin, président, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)*

*Chantal Cadieux, présidente, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)*

*Sophie Prégent, présidente, Union des artistes (UDA)*

-30-

**À propos**

**Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)**

L’ARRQ est une association professionnelle reconnue regroupant plus de 800 membres de partout au Québec. Ces derniers œuvrent dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web et de l’animation. Comme association, elle défend les intérêts et les droits professionnels, économiques, culturels, sociaux, moraux de tous les réalisateurs et réalisatrices du Québec. Parmi les actions vouées à la défense des droits des réalisateurs et au respect de leurs conditions de création, l'association négocie des ententes collectives, rédige et participe à l'élaboration de mémoires tout en collaborant à de nombreuses études.

**Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)**

La GMMQ est un syndicat professionnel reconnu qui compte 3 100 membres et a pour mission de faire reconnaitre la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle négocie des ententes collectives et met à la disposition de ses membres un contrat type d’engagement. La GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu’elle estime que leur intérêt est touché. Elle exerce aussi des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

**Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**

La SARTEC représente l’ensemble des auteurs de l’audiovisuel et est reconnue pour son rôle auprès des auteurs de langue française dans le secteur du film par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) depuis octobre 1989. Elle est également accréditée par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs comme agent négociateur exclusif des auteurs de langue française œuvrant à la radio, à la télévision, au cinéma et dans l'audiovisuel. Sa mission s’articule autour de la protection des intérêts professionnels, moraux et économiques des auteurs de langue française et de l’amélioration des conditions d'exercice du métier par la négociation d'ententes collectives avec les différents producteurs.

**Union des artistes (UDA)**

L’UDA est un syndicat professionnel représentant près de 13 000 artistes regroupés au sein de quatre groupes de fonctions artistiques, soit les acteurs-actrices, les chanteurs-chanteuses, les animateurs-animatrices et les danseurs-danseuses, qui exercent leur métier dans une multitude de disciplines. Sa mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. Au cœur de ses activités se trouvent la négociation de conditions minimales de travail, la rémunération des artistes et le respect des ententes collectives.

**Pour tout renseignement**

**Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)**

Géraldine Piguet

(514) 842-7373 poste 226

[geraldine@arrq.quebec](mailto:geraldine@arrq.quebec)

**Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)**

Floriane Barny

514 842-2866 poste 229

[communications@gmmq.com](mailto:communications@gmmq.com)

**Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**

Sonia Sekhi

514-526-9196 poste 229

[ssekhi@sartec.qc.ca](mailto:ssekhi@sartec.qc.ca)

**Union des artistes (UDA)**

Mélodie Roy

514 887-9356

[mroy@uda.ca](mailto:mroy@uda.ca)